|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3.1** | **Révision 2 du Document C22/27-F** |
| **25 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Président du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027 (GTC-SFP) | |
| RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL CHARGÉ D'ÉLABORER LE PLAN STRATÉGIQUE ET LE PLAN FINANCIER POUR LA PÉRIODE 2024-2027 (GTC-SFP) | |

|  |
| --- |
| Résumé  On trouvera dans le présent document un récapitulatif des travaux menés par le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027 (GTC-SFP), y compris les résultats des quatre réunions qu'il a tenues entre septembre 2021 et mars 2022.  Le projet de Plan stratégique et les projets de modification qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 71 figurent dans les Annexes 1 à 4 du présent rapport.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** les propositions de Plan stratégique et de Plan financier pour la période 2024-2027, ainsi que le projet de texte proposé pour le corps de la Résolution 71, et à les **transmettre** à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22).  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-071-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires,* [*Résolution 1404*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0095/fr) *(2021) du Conseil* |

# 1 Introduction

1.1 À sa session de 2021, le Conseil de l'UIT a adopté sa [Résolution 1404](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0095/fr) établissant le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 (GTC-SFP). La Résolution contient le mandat du Groupe GTC‑SFP. Ce Groupe de travail est ouvert à la participation de tous les États Membres et, lorsqu'il est question du Plan stratégique, il est également ouvert à la participation de l'ensemble des Membres des Secteurs.

1.2 Le Groupe est présidé par M. Frédéric Sauvage (France), assisté des Vice-Présidents: M. Dominic Ooko (Kenya), Mme Michele Wu‑Bailey (États-Unis), Mme Sameera Belal (Koweït), M. Chunfei Zhang (Chine), Mme Natalia Reznikova (Fédération de Russie) et M. Oli Bord (Royaume-Uni).

1.3 La Division de la stratégie et de la planification du Département de la planification stratégique et des relations avec les Membres (SPM) du Secrétariat général (SG/SPM/SPD) fournit les services de secrétariat pour les travaux du Groupe, tandis que les contributions du secrétariat au processus ont été élaborées de manière coordonnée entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, dans le cadre du Groupe de travail intersectoriel sur la planification stratégique (GT-SP), sous la conduite du Directeur du BR, M. Mario Maniewicz, qui a présidé ce Groupe.

1.4 Le GTC-SFP a tenu trois réunions virtuelles et une consultation virtuelle entre septembre 2021 et février 2022. On trouvera dans le présent rapport le compte rendu synthétisé de ces réunions ainsi que les résultats des travaux du Groupe.

1.5 Outre les réunions formelles, le Groupe a également tenu les consultations suivantes, dont il a examiné les contributions dans le cadre de ses discussions:

– Consultation informelle du Président du GTC-SFP sur la Stratégie de l'UIT (août 2021)

– Enquête menée auprès des commissions d'études sur la Stratégie de l'UIT pour la période 2024-2027 (août-septembre 2021), avec la participation des présidents des 19 commissions d'études de l'UIT

1.6 Des présentations et des consultations auprès des groupes consultatifs des Secteurs ont eu lieu depuis le lancement du processus de planification stratégique, et le Président du GTC‑SFP a participé aux réunions pertinentes des groupes consultatifs, dans le but de recueillir plus facilement les contributions des groupes consultatifs des trois Secteurs.

# 2 Première réunion (virtuelle) du GTC-SFP (29-30 septembre 2021)

2.1 À sa première réunion, le Groupe a examiné et défini le processus d'élaboration du Plan stratégique et du Plan financier de l'UIT pour la période 2024-2027, ainsi que le calendrier de ses réunions.

2.2 Le secrétariat a présenté les contributions visant à élaborer l'analyse de la situation devant figurer à l'Annexe 2 de la Résolution 71, ainsi que les résultats de la Consultation informelle du Président du GTC-SFP sur la Stratégie de l'UIT (Document [CWG-SFP-1/11](https://www.itu.int/md/S21-CWGSFP1-C-0011/fr)) et les résultats de l'enquête menée auprès des commissions d'études sur la Stratégie de l'UIT pour la période 2024‑2027 (Document [CWG-SFP-1/INF-6](https://www.itu.int/md/S21-CWGSFP1-INF-0006/fr)).

2.3 Le Groupe est finalement convenu de l'ensemble suivant de principes et de lignes directrices à appliquer lors de l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier pour la période 2024-2027 (Document [CWG-SFP-1/12](https://www.itu.int/md/S21-CWGSFP1-C-0012/fr)):

*Principes:*

– **Simplification et clarté**: Présenter des propositions sur la manière de simplifier et de clarifier le cadre stratégique.

– **Thèmes**: Présenter des propositions: i) sur les solutions permettant que le Plan stratégique conserve son statut de haut niveau; et ii) sur la manière d'identifier les principaux thèmes de travail qui permettent de renforcer les synergies entre les Secteurs.

– **Une UIT unie dans l'action**: Élaborer des propositions pour clarifier et renforcer le concept d'une UIT unie dans l'action dans le Plan stratégique.

– **Présence régionale**: Fournir des propositions sur la manière de faire apparaître le rôle de la présence régionale de l'UIT dans le Plan stratégique.

– **Coordination avec le Plan financier**: Tenir compte des principes suivants: a) lien direct entre les priorités stratégiques et l'affectation des ressources financières et des ressources humaines; et b) aucun élément ne devrait être laissé sans financement.

– **Faits nouveaux à l'échelle du système des Nations Unies**: Présenter des renseignements à jour sur les débats en cours à l'échelle du système des Nations Unies et des contributions afin qu'il soit mieux rendu compte du rôle de l'UIT au sein du système des Nations Unies.

*Lignes directrices:*

– **Vision et mission**: Rassembler de nouvelles propositions en vue d'ajuster éventuellement le libellé de la vision et le libellé de la mission.

– **Buts**: Présenter des contributions sur la possibilité de conserver, d'ajuster ou de regrouper les buts actuels, et les conséquences de ces différentes options.

– **Cadre UIT de présentation des résultats**: Continuer d'élaborer le cadre UIT de présentation des résultats.

– **Cibles**: Présenter des propositions pour revoir l'ensemble de cibles existant.

# 3 Consultation virtuelle organisée par le GTC-SFP (2-3 novembre 2021)

3.1 Au cours du processus d'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, une consultation virtuelle de deux jours a eu lieu dans le cadre des activités du GTC‑SFP.

3.2 Sur la base des principes et des lignes directrices définis par le GTC-SFP lors de sa première réunion, et des contributions présentées par les membres, la société de consultants Dalberg a animé cette consultation de deux jours et présenté les ajustements susceptibles d'être apportés au cadre stratégique en vue d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier devant être examinés à la deuxième réunion du GTC-SFP.

# 4 Deuxième réunion (virtuelle) du GTC-SFP (13-14 janvier 2022)

4.1 À sa deuxième réunion, le Groupe a examiné en détail la proposition de projet de cadre stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 présentée par le Secrétariat, sur la base des principes et des lignes directrices approuvés par le GTC-SFP, ainsi que les résultats de la consultation virtuelle.

4.2 Le Groupe a débattu du Plan stratégique, de l'analyse de la situation et du glossaire de termes, qui constitueront l'Annexe 1, l'Annexe 2 et l'Annexe 3, respectivement, de la Résolution 71.

4.3 Le texte principal de la Résolution 71 a aussi été débattu sur la base des contributions reçues.

4.4 Pour faire avancer les travaux, le Groupe GTC-SFP est convenu de tenir, les 21 et 22 février, une réunion supplémentaire où il sera question spécifiquement des contributions au projet de texte du Plan stratégique.

4.5 Le Groupe est aussi convenu que la troisième réunion devrait être suivie d'une réunion conjointe avec le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) pour examiner les liens entre le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027, qui figureront dans un Appendice 1 à la Résolution 71.

# 5 Troisième réunion (virtuelle) du GTC-SFP (21-22 février 2022)

5.1 Le Groupe a confirmé le cadre du nouveau Plan stratégique pour la période 2024-2027.

5.2 Le projet de texte du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 (Annexe 1 de la Résolution 71) a été amplement débattu, en prenant en considération les contributions des États Membres. Un accord a été trouvé concernant la structure, qui comportera les éléments suivants: la vision et la mission, deux objectifs, des priorités thématiques intersectorielles, des offres de produits et de services et des catalyseurs. Il a été convenu de conserver entre crochets une partie du texte de ces éléments, comme indiqué à l'Annexe 1, les États Membres ayant besoin de davantage de temps pour examiner ces questions et parvenir à un consensus.

5.3 Le Groupe a également révisé le texte du projet d'Annexe 2 de la Résolution 71 (Analyse de la situation). Il a été convenu de conserver une partie du texte entre crochets, comme indiqué à l'Annexe 2, les États Membres ayant besoin de davantage de temps pour examiner ces questions et parvenir à un consensus.

5.4 Le Groupe a examiné la proposition de glossaire de termes présentée en tant que projet d'Annexe 3 de la Résolution 71 et a confirmé qu'il l'approuvait.

5.5 En ce qui concerne le texte principal de la Résolution 71, le Groupe est convenu de créer un groupe de rédaction informel pour travailler à distance, synthétiser toutes les contributions reçues et présenter un texte de synthèse à la quatrième réunion du GTC-SFP prévue le 20 mars.

5.6 Le Groupe a aussi approuvé les lignes directrices suivantes pour examiner les cibles et poursuivre l'élaboration du cadre des résultats à présenter à la quatrième réunion du GTC-SFP:

– **Garantir la continuité**: S'appuyer autant que possible sur les cibles et indicateurs existants.

– **Observer les bonnes pratiques**: Examiner les cibles proposées en se fondant sur les bonnes pratiques en matière de définition de cibles (définir des cibles qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes, pertinentes, et assorties de délais).

– **Évaluer la disponibilité des données**: Déterminer comment intégrer de nouvelles propositions relatives aux cibles en analysant la disponibilité des données.

– **Lien avec les buts stratégiques ou les résultats**:*a)* Attribuer des cibles/indicateurs en fonction des buts stratégiques définis; et *b)* Attribuer des indicateurs au niveau approprié, c'est-à-dire attribuer des indicateurs à des résultats connexes, si cela est plus approprié.

# 6 Réunion conjointe avec le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR)

6.1 Le Groupe a tenu une réunion conjointe avec le GTC-FHR le dimanche 20 mars et a examiné le projet de Plan financier ainsi que l'attribution préliminaire des ressources pour la période 2024‑2027 (coordination entre le Plan stratégique et le Plan financier).

6.2 Une version préliminaire de l'Appendice A de l'Annexe 1 (Attribution des ressources/coordination avec le Plan financier) a été présentée; cet Appendice sera révisé après l'adoption du Plan financier pour la période 2024-2027 à la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

# 7 Quatrième réunion du GTC-SFP (20 mars 2022/suite de la réunion le 24 mars 2022)

7.1 Le Groupe a tenu sa dernière réunion à la suite de la réunion conjointe avec le GTC-FHR, et avant ainsi que pendant la session de 2022 du Conseil le dimanche 20 mars, la réunion s'étant poursuivie le jeudi 24 mars.

7.2 Le Groupe a examiné les contributions reçues en vue de cette réunion, en particulier la contribution du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) et le document sur les cibles et le cadre de présentation des résultats.

7.3 Le Groupe a approuvé le projet de texte de l'Annexe 1 de la Résolution 71 (Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027), présenté au Conseil en tant que Révision 1 de l'Annexe 1 du présent rapport. Dans l'Annexe 1, seule la mention de la question de la cybersécurité est maintenue entre crochets, afin qu'elle soit examinée plus avant par les États Membres.

7.4 En outre, le Groupe est convenu de faire figurer le cadre de présentation des résultats dans l'Annexe 1. Ce cadre comprend un ensemble de cibles et d'indicateurs relatifs aux cibles pour les deux buts stratégiques, ainsi que de résultats et d'indicateurs de résultats pour chacune des priorités thématiques.

7.5 S'agissant du cadre de présentation des résultats, en particulier en ce qui concerne l'ensemble de cibles proposées, un certain nombre de propositions ont été soumises pour examen dans le cadre du plan stratégique. À la suite de l'examen de ces propositions à la lumière des lignes directrices fournies par le Groupe à sa troisième réunion, plusieurs propositions n'ont pas été intégrées dans le projet de plan stratégique, faute d'indicateurs et de données disponibles dans l'ensemble de données statistiques de l'UIT.

7.6 Le Groupe a souligné que le Conseil, conformément aux dispositions du numéro 61A de l'article 4 de la Convention de l'UIT, pouvait au besoin réexaminer et mettre à jour le plan stratégique, en particulier en modifiant les cibles et les indicateurs, à la suite de l'examen du rapport annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique de l'Union, présenté chaque année par le secrétariat.

7.7 Le Groupe a également souligné l'importance d'autres éléments du cadre de gestion stratégique de l'UIT, tels que le cadre de gestion des risques et le registre des risques correspondant, ainsi que le cadre de responsabilisation, qui ont été pris en considération dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique et devraient faire l'objet d'un complément d'examen lors du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

7.8 Enfin, le Groupe a approuvé un projet de texte de l'Annexe 2 de la Résolution 71 (Analyse de la situation), tel qu'il figure dans le présent rapport en tant que Révision 2 de l'Annexe 2. Le groupe a étudié de manière approfondie l'importance de l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT) et la question de savoir s'il est nécessaire de faire figurer ce texte dans l'Annexe 2 de la Résolution. En définitive, le Groupe a décidé de conserver cette partie dans le rapport du Président du GTC-SFP, afin qu'il puisse y être fait référence dans de futurs travaux, mais de ne pas l'inclure dans les projets d'annexes de la Résolution 71.

7.9 Le Groupe a également examiné et approuvé les propositions de modification du texte principal de la Résolution 71 soumises aux États Membres pour examen. Toutes les modifications proposées ont été adoptées par le Groupe, à l'exception du point *c)* du *considérant en outre* de la Résolution, qui reste entre crochets.

# 8 Résultats des travaux du GTC-SFP

8.1 Le Groupe soumet au Conseil, pour examen et transmission à la Conférence de plénipotentiaires de 2022, les documents suivants:

– Une proposition de projet de texte pour les Annexes de la Résolution 71:

• Annexe 1 – Projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 ([Annexe 1 du présent rapport](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0027/fr)), révisée à l'issue de la quatrième réunion du GTC-SFP;

• Annexe 2 – Analyse de la situation ([Annexe 2 du présent rapport](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0027/fr)), révisée à l'issue de la quatrième réunion du GTC-SFP; et

• Annexe 3 – Glossaire de termes ([Annexe 3 du présent rapport](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0027/fr)).

– Une proposition de projet de corps du texte de la Résolution 71 soumise aux États Membres afin qu'ils l'examinent lors de l'élaboration de leurs contributions pour la PP-22 ([Annexe 4 du présent rapport](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0027/en)).

8.2 Le Groupe intègre aussi, en tant qu'Appendice A du présent rapport, les résultats des discussions relatives à l'analyse SWOT, dont il a été tenu compte pour l'élaboration du nouveau plan stratégique. Une partie du texte est restée entre crochets, les membres du Groupe n'étant parvenus à aucun consensus à cet égard pendant leurs discussions. Comme convenu par les membres du Groupe, l'Appendice ne fera pas partie du projet de Résolution 71, mais sera considéré comme une référence pour les travaux futurs.

8.3 Le Président du GTC-SFP a remercié le secrétariat de l'UIT et toutes les délégations pour leur participation active aux réunions du Groupe et leurs contributions constructives, ainsi que toutes les parties prenantes qui ont contribué aux travaux du Groupe en prenant part aux consultations virtuelles.

Appendice A: Résumé de l'analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités et menaces) effectuée pour l'UIT

1 Pour faire face aux évolutions rapides de l'environnement numérique, il sera indispensable pour l'UIT de tirer parti de ses forces actuelles en tant que principale institution des Nations Unies spécialisée dans les télécommunications/TIC, et de montrer clairement qu'elle joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accès et de l'utilisation de ces technologies au service du développement durable. De plus, l'UIT s'efforcera d'exploiter les possibilités internes et extérieures, afin d'accroître la valeur ajoutée de ses services, de ses produits et de ses initiatives. Cependant, pour jouer et conserver le rôle essentiel qui est le sien dans le secteur des télécommunications et des TIC, l'Union doit aussi s'employer à remédier à ses faiblesses en tant qu'organisation et à faire face aux menaces émergentes. L'UIT a identifié, analysé et évalué les risques stratégiques au cours du processus de planification stratégique (qui fait partie du cadre global de gestion des risques de l'organisation), lesquels sont présentés de manière plus détaillée dans cette analyse.

2 De plus amples informations sur l'analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités et menaces) pour l'UIT sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

|  |
| --- |
| **Forces** |

– Une spécialisation dans les télécommunications/TIC et une histoire longue de plus de 150 ans qui donne à l'UIT une place unique dans le système des Nations Unies

– Un rôle de chef de file dans les activités visant à favoriser l'utilisation des ressources des télécommunications/TIC et l'accès à ces ressources dans le monde entier, par le biais de règlements et de normes d'application universelle

– Un cadre mondial digne de confiance et neutre associée à une image de marque et une crédibilité reconnue au sein de la communauté internationale pour faciliter la réalisation des ODD et la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI

– Des membres nombreux et divers comprenant des gouvernements, des régulateurs, des entreprises et des établissements universitaires, qui font de l'Union un cadre unique pour les discussions multilatérales et les partenariats avec des parties prenantes de l'ensemble du secteur des télécommunications/TIC

– Des missions très diverses confiées aux Secteurs qui favorisent des activités portant sur tous les aspects et complémentaires pour mener à bien la mission de l'UIT

– Solides capacités techniques du personnel et des membres, en particulier dans le cadre de leurs compétences fondamentales

– La diversité des mandats confiés aux Secteurs de l'UIT, qui permet une vaste collaboration au sein de l'Union et contribue à l'accomplissement de sa mission (à condition d'exploiter les possibilités qu'offrent les synergies entre tous les Secteurs de l'UIT)

– La structure de l'Union, en particulier celle des Secteurs de l'UIT, qui permet de répondre au mieux aux différents besoins des membres dans le cadre du mandat de l'Union et des domaines de spécialisation des Secteurs (en recourant à la fonction de la présence régionale, en renforçant la délégation de pouvoir au personnel ainsi que la responsabilité et l'obligation de rendre compte, sur la base de la gestion des talents axée sur les performances, etc.)

|  |
| --- |
| **Faiblesses** |

[– Des inefficacités et une bureaucratie qui conduisent à des processus sans vision globale et lents]

[– Une structure de gouvernance complexe qui limite la souplesse de l'organisation et la rapidité de la prise de décisions]

[– Une approche cloisonnée avec une collaboration transversale limitée qui nuit aux synergies potentielles et à l'efficacité opérationnelle]

[– Une culture organisationnelle peu encline à la prise de risques, ce qui freine l'innovation et l'esprit d'initiative venant de la base]

– Une capacité limitée à mobiliser des ressources, ce qui limite les capacités de l'organisation en raison de la nature même des financements apportés par les États Membres qui résultent de contraintes liées au montant de l'unité contributive, des écarts quant aux engagements pris par les États Membres dans le choix de la classe de contribution et des arriérés accumulés par les membres vis‑à-vis de l'Union

[– L'UIT est une organisation du système des Nations Unies qui est dirigée par des États Membres indépendants, ce qui peut entraîner l'affaiblissement et la dilution de ses compétences fondamentales et réduire sa valeur pour ses membres

– Les possibilités limitées pour ce qui est de réorienter rapidement le domaine d'activité, en raison de la procédure relativement lente concernant la modification du mandat (Constitution et Convention de l'UIT) et des caractéristiques inhérentes à une organisation internationale]

– Les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont relativement à l'écart des principales activités opérationnelles

– L'imprécision du mandat des bureaux régionaux et des bureaux de zone, qui est source d'inefficacité dans les services offerts aux Membres et dans la proposition de valeur offerte aux parties prenantes

– La réduction sensible qui intervient du côté des recettes à un moment où des demandes supplémentaires sont exercées du côté des dépenses

[– Le modèle d'activité actuel des manifestations Telecom n'est pas viable financièrement et la proposition de valeur de ces manifestations montre des signes évidents de faiblesse]

|  |
| --- |
| **Possibilités** |

– Contribution accrue des télécommunications et des TIC au développement durable, renforçant ainsi le rôle de l'UIT dans la réalisation des ODD

– Accélération du passage au numérique et de la transformation numérique en raison des conséquences du COVID-19, ce qui renforce l'importance des programmes et de la plate‑forme de l'UIT

– Des interactions accrues avec des nouvelles technologies et des groupes de parties prenantes, par exemple les jeunes, les femmes et les communautés marginalisées, qui permettent de recueillir des points de vue divers sur les possibilités et les difficultés liées au passage au numérique

– Progression des possibilités pour trouver de nouveaux membres et d'établir des partenariats, du fait du développement rapide de nouvelles entreprises et organisations dans l'environnement des télécommunications/TIC grâce à la transformation numérique

– Expansion de programmes numériques à l'échelle du système des Nations Unies, ce qui permet à l'UIT de tirer parti de ses connaissances spécialisées uniques et de sa position en tant que catalyseur principal des activités des autres institutions des Nations Unies dans le domaine des télécommunications/TIC, en ce qui concerne les faits nouveaux survenus au niveau du Plan d'action de l'ONU pour la coopération numérique et de la feuille de route connexe, notre programme commun, qui ouvrent une série de possibilités de partenariat avec différentes organisations

– Utiliser les avantages concurrentiels de l'UIT, y compris ses produits et ses services, pour accroître les recettes de l'Union ou élaborer de nouveaux mécanismes financiers complémentaires

– Une utilisation plus ciblée de la présence régionale de l'UIT pourrait contribuer à améliorer l'exécution des programmes et l'obtention de résultats

|  |
| --- |
| **Menaces** |

– L'environnement des télécommunications/TIC et les besoins de développement pourraient évoluer trop rapidement pour que l'UIT puisse adapter efficacement ses programmes et ses capacités, et maintenir ainsi sa proposition de valeur

– Le COVID-19 est à l'origine d'un ralentissement économique mondial et de menaces pesant sur une croissance forte, équilibrée et continue qui pourraient limiter les ressources de l'UIT et sa capacité à atteindre ses buts stratégiques

– Dans un environnement qui évoluent rapidement, les États Membres, les chefs d'entreprise, les autres institutions des Nations Unies et les organisations internationales pourraient saisir une plus grande partie des nouvelles possibilités en matière d'établissement de règlements dans le domaine, d'élaboration de normes et de financements, ce qui pourrait rendre certaines activités de l'Union moins pertinentes

– Des orientations divergentes concernant l'objet des travaux de l'UIT qui conduisent à une trop grande dispersion des ressources, ce qui risque d'affaiblir l'impact de l'UIT

– La capacité de se montrer concurrentiel et de conserver sa raison d'être aux échelons international et régional est une question qui suscite des préoccupations majeures

[– D'autres organismes des Nations Unies renforcent leur participation dans les domaines de la coopération numérique et des TIC]

– Domaines dans lesquels elles sont à même de déployer des moyens qui pourraient excéder ceux dont l'UIT dispose au niveau régional

– Participation, coordination et collaboration faibles à l'échelle du système de l'ONU en ce qui concerne la planification stratégique commune

– L'insuffisance du financement, qui risque de déséquilibrer le plan financier

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_